

Togo : Prorogation de l'état d'urgence sanitaire et du délai d'habilitation du gouvernement pour 12 mois



Au Togo, l'état d'urgence sanitaire et le délai d'habilitation du gouvernement ont été prorogés pour une durée de 12 mois à compter de ce 16 septembre, suite à une autorisation de l'Assemblée nationale réunie mardi au siège de l'hémicycle à Lomé.

Les deux projets de loi proposés par l'Exécutif ont été en effet adoptés à l'unanimité par les élus du peuple au cours de la deuxième séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'année 2021, une session dirigée par la présidente de l'Assemblée nationale, Mme Yawa Djigbodi Tsègan, en présence du Premier ministre Mme Victoire Tomegah-Dogbé.

Dans le contexte actuel marqué par une flambée des cas de covid-19, il s'agit à travers ces nouvelles prorogations de permettre au gouvernement de continuer par prendre des mesures exceptionnelles en faveur du bien-être de la population, à travers le maintien d'une vigilance accrue.

Ce mécanisme vise en outre à donner la possibilité au gouvernement de disposer de moyens juridiques lui permettant d'intervenir dans le domaine de la loi afin d'adapter la riposte suivant l'évolution de la maladie.

En effet, en dépit de l'arsenal des mesures mises en œuvre par les autorités afin de lutter efficacement contre la pandémie de la Covid-19, la situation demeure inquiétante avec la flambée des cas de contamination, de décès et l'avènement du variant « Delta » plus contagieux, selon les données du Conseil scientifique.

La flambée des cas de Covid-19 amorcée en juillet s'est en effet confirmée au cours du mois d'août avec au total 5463 cas confirmés sur 56.770 tests effectués soit un taux de positivité de 9,6 %. Le variant delta plus dangereux est également présent dans le pays car présent chez 75 % des 156 prélèvements testés.

« Cette situation préoccupante mérite une vigilance plus accrue et la prise des mesures fortes visant à renverser la tendance de la courbe. Pour ce faire, il faudrait que le gouvernement puisse disposer de moyens juridiques lui permettant d'agir avec promptitude face à l'évolution de la maladie », a expliqué Mme Victoire Tomégah-Dogbé qui a exprimé la nécessité de démontrer un sursaut patriotique face au mal, car dit-elle, « il en va de la survie collective ».



Mme Victoire Tomégah-Dogbé

« Il est important que tous nos compatriotes fassent une adhésion massive à la campagne de vaccination enclenchée », a-t-elle souhaité.

La présidente de l'Assemblée a pour sa part expliqué qu'il s'agit pour la représentation nationale à travers l'adoption

de ces textes, de donner au gouvernement les moyens juridiques tels que requis par la Constitution en vue d'organiser avec efficacité la riposte à la crise sanitaire actuelle.

Mme Yawa Tsègan a en outre salué les efforts déployés par le gouvernement et le chef de l'Etat Faure Gnassingbé pour protéger les populations contre les risques de contamination et maintenir la croissance économique du pays. Elle a pour finir invité les Togolais à un sens de responsabilité à travers le respect scrupuleux des mesures barrières édictées par les autorités sanitaires, et une adhésion massive à la campagne de vaccination en cours dans le pays.

David S.